

Certificat de Qualification Professionnelle Vendeur en animalerie

Débouché

- Vendeur qualifié en animalerie

Les conditions d'admission

- Être âgé de plus de 18 ans
- Trouver un financement de formation
- Justifier d'un niveau minimum d'études de 3^{ème}

Ce qu'il faut faire

Pour rentrer en formation, il faut trouver un organisme de financement.

- **Si vous êtes demandeur d'emploi :** contacter le Pôle Emploi ou le service de formation continue de votre Conseil Régional
- **Si vous êtes employé d'une entreprise :** contacter l'organisme auquel cotise votre entreprise pour la formation continue
- **L'autofinancement**



Durée de la formation

- 7 mois rythmé par de l'alternance Formation et Stage en animalerie
- 455h de cours (environ 14 semaines)
- 455h (au minimum) en stage animalerie



Ce qu'il faut savoir

- L'hébergement n'est pas assuré au sein de l'établissement
- La restauration midi et soir est possible

Contenu de la formation

Connaissances générales

- Expression et communication
- Informatique
- Formation SST et prévention des risques liés au métier
- Pratique respectueuse de l'environnement et de la biodiversité

Connaissances professionnelles

- Environnement économique et juridique de la filière
- Vente, mercatique et gestion commerciale
- Connaissance de l'animal et de son environnement

Connaissances techniques

- Connaissances relatives aux espèces commercialisées au sein de l'animalerie
- Connaissance et prévention des pathologies
- Législation et réglementation en lien avec le commerce animalier

* Possibilité de réaliser la formation CCAD ainsi que QCM donnant accès à la demande d'obtention du certificat auprès de la DDPP.